

**S.I.V.S.C.P.**  
**SYNDICAT INTERCOMMUNAL**  
**AVOCATION SPORTIVE ET CULTURELLE**  
**DU PLATEAU**

**Procès-verbal**

**COMITE SYNDICAL DU 24 SEPTEMBRE 2024 A 18 H 30**

Convocation en date du 30 août 2024

Nombre de membres : 12

Nombre de membres présents : 9

Nombre de votants : 9

**Présidence** : Monsieur René LANNOU

**Présents** :

. Bréval : René. LANNOU, Michel ABRAHAM, Christian FOUCAULT

. Neauphlette : Patrice PRIGENT, Marie-Françoise DUVAL, Guillaume CHARDON,

. St-Illiers-le-Bois : Joël CHATELAIN, Jean-Louis QUESNEL, Eric CHEVALIER

**Absent** :

. St-Illiers-la-Ville : Sylvain DANIEL, Eric GOTON, Alan MONIN

**Secrétaire de séance** : Christian FOUCAULT

Le Procès-Verbal de la réunion du 26 mars 2024 **est adopté à l'unanimité**

En préambule, M. le Président tient à revenir sur l'annulation du comité syndical prévu avant l'été. La réunion était envisagée initialement pour fin juin, cependant, la dissolution intervenue a provoqué une surcharge de travail en mairie. L'ordre du jour n'étant pas urgent, M. le Président a préféré annuler ce comité.

**2024-06 Décision modificative n°1**

M. le Président explique aux membres que lors de la saisie du BP 2024, une erreur de saisie a provoqué un déséquilibre du budget sur les chapitres d'ordre pour un montant de 0,23 €.

En effet, chapitre 042, en dépenses de fonctionnement prévoit des crédits à hauteur de 589,36 € alors que le chapitre 040 en recettes d'investissement est ouvert pour 589,59 €.

Il convient donc d'équilibrer les chapitres d'ordre.

Monsieur le Président du Comité Syndical propose la modification budgétaire suivante :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses		Recettes	
(Chapitre) - Article	Montant	(Chapitre) - Article	Montant
(042) – 6811 Dotation amortissement aux immobilisations corporelles	0,23 €		
(011) – 60612 Energie - Electricité	- 0,23 €		
<b>Total</b>	<b>0 €</b>	<b>Total</b>	<b>0 €</b>

Après en avoir délibéré, le comité syndical par :

- 9 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

**AUTORISE** Mr le Président à effectuer les écritures comptables telles que proposées ci-avant.

**INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES**

- Point sur l'exécution budgétaire

Aucune facture d'électricité reçues pour 2024, cette situation est la conséquence de désaccord quant à la facturation entre le SEY 78 et EDF. Cela est problématique car les dépenses d'énergies sont le poste de dépense de fonctionnement le plus important pour le SIVSCP.

Les autres lignes de dépense de fonctionnement sont pour le moment conformes aux prévisions budgétaires. Il faudra statuer lors du prochain comité syndical sur la pertinence de constituer une provision pour risque de

fonctionnement liée à la sécheresse 2022.

Les recettes de fonctionnement prévues sont toutes réalisées

Pas de dysfonctionnement sur les prévisions budgétaires en investissement.

➤ Point sur le sinistre été 2022

Un relevé des jauges de fissure a été effectué par l'expert au cours de l'été : les fissures ont tendances à se refermer.

Suite à une réclamation auprès de l'assureur quant au montant très faible accordée lors de la première expertise, l'assureur a dépêché une nouvelle expertise, intervenue le 16 septembre. Nous ne disposons pas encore des conclusions.

➤ Projet ravalement / isolation

Un devis pour associer au ravalement, rendu nécessaire par les dégâts dus à la sécheresse 2022, une isolation par l'extérieur a été réalisé. Le devis s'élève à la somme de 88 382,63 €. Ces travaux pourraient faire l'objet de demande de subvention auprès du fond vert, du département et de la région.

- M. FOUCAULT demande si des grooms sont installés sur les portes des vestiaires afin d'éviter que les portes restent ouvertes aux périodes où le chauffage est allumé. M. LANNOU répond qu'il n'y en a pas, que cela ne concernerait que 3 portes, et que compte tenu du coût de l'opération, cela doit être envisagé.
- M. FOUCAULT demande si des avancées ont été réalisées concernant la création d'un terrain synthétique. **M. LANNOU commence par indiquer clairement que la réalisation du terrain de football synthétique n'est pas de la compétence du SIVSCP.** Les terrains de football sont la propriété de la commune de Bréval, et leur entretien, modification ou autre appartient à la commune. Néanmoins M. LANNOU en tant que premier adjoint de Bréval, répond qu'un devis a été reçu par la commune, pour la création d'un terrain synthétique clôturé, d'un montant de 1 100 000 €. Il n'y a pas à ce jour de visibilité sur une date de réalisation de ces travaux
- M. FOUCAULT insiste sur le fait que même si les travaux pour la création d'un terrain synthétique ne sont pas engagés, il faudrait régler le problème des lisses béton existantes, qui sont en mauvais état.

N'ayant plus de question en instance, la séance est levée à 19h00

## FEUILLET DE CLOTURE

### SIVSCP

**Comité syndical du 24 septembre 2024**

Convocation en date du 30 août 2024

Nombre de membres : 12

Nombre de membres présents : 9

Nombre de votants : 9

**Présidence** : Monsieur René LANNOU

**Présents** :

. Bréval : René. LANNOU, Michel ABRAHAM, Christian FOUCAULT

. Neauphlette : Patrice PRIGENT, Marie-Françoise DUVAL, Guillaume CHARDON,

. St-Illiers-le-Bois : Joël CHATELAIN, Jean-Louis QUESNEL, Eric CHEVALIER

**Absent** :

. St-Illiers-la-Ville : Sylvain DANIEL, Eric GOTON, Alan MONIN

**Secrétaire de séance** : Christian FOUCAULT

**Secrétaire de séance :**

### LISTE DES DELIBERATIONS :

**2024-06** Décision modificative n°1

Président de séance  
René LANNOU

Secrétaire de séance  
Christian FOUCAULT